UDIMagazine
Magazine d'information et de réflexion
des industries métallurgiques, électriques
et connexes de l'Isère

2 DOSSIER
3 ECHOS
4 TABLE RONDE
5 ECHOS
6 ZOOM SUR...
7 PORTRAIT
8 LA PAROLE À

UDIMagazine
N°2
mai
2001

D'un côté, des entreprises qui jonglent entre ISO 14001*, produits recyclables et management de l'environnement ; de l'autre, des sociétés perdues devant la complexité de la législation et le manque de visibilité sur les filières de recyclage... Le constat peut paraître caricatural, mais il montre combien la contrainte environnement est vécue de manière variée dans les entreprises iséroises : entre le "tout-permis" d'autrefois et l'arsenal réglementaire d'aujourd'hui, la transition est difficile.

ENVIRONNEMENT
ENTRE CONTRAINTES ET SOURCES DE PROGRÈS



Crédit photo : Photodisc

Qui oserait claironner qu'il est "contre" l'environnement ? S'il est une cause qui fait l'unanimité, c'est bien celle-là... Or, certains chefs d'entreprise la vivent aujourd'hui comme une contrainte lourde, voire insupportable. Ils sont pressés par une réglementation touffue, placés devant de véritables impasses — *« qui accepte de récupérer des copeaux souillés d'huile ? »* — parfois soumis au mécontentement de riverains devenus allergiques à leur présence. L'environnement représente un surcoût immédiat, facteur de déséquilibre vis-à-vis des concurrents soumis à moindres contraintes. Enfin, les règles du jeu — intégralement dictées par la législation — sont vécues très différemment d'une entreprise à l'autre.

Dans le labyrinthe de la réglementation

Pourquoi de telles disparités ? Sans doute parce que l'évolution de la réglementation environnement est très difficile à suivre et, au final, prend de court bon nombre de sociétés. Il faut reconnaître que cette réglementation est complexe : toute entreprise métallurgique est régie à la fois par une ou plusieurs "nomenclatures" (déjà révisées plusieurs fois) et par les textes spécifiques à l'air, à l'eau, aux déchets ou au bruit. *« Il serait plus simple de tout regrouper dans une sorte de code de l'environnement »,* note Franck Bendriss de l'UDIMEC. En attendant, la veille réglementaire impose le recours à un prestataire spécialisé ou à un spécialiste maison qui

Suite page 2

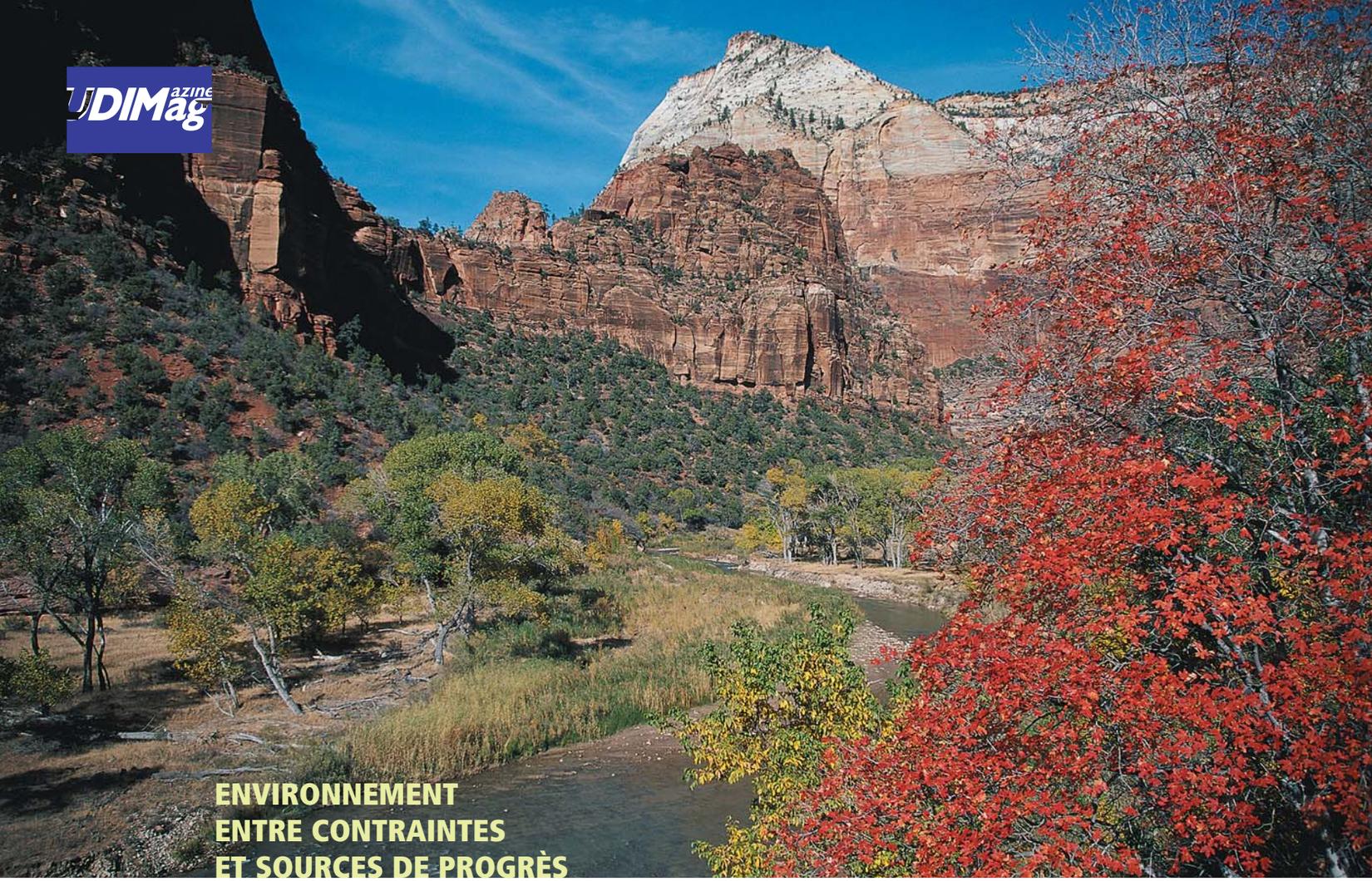
Edito

"Une valeur d'entreprise"

L'environnement, une contrainte supplémentaire ? Si on en croit les témoignages recueillis par UDIMagazine, c'est ce que la plupart d'entre nous ressent, tant la question semble générer de tracasseries au quotidien, de surcoûts et de freins au développement.
Difficile de voir là un enjeu capital pour la vie de nos entreprises, quand tant d'efforts sont déjà consentis à la formation, à la qualité, à la modernisation de l'outil de travail...
Et pourtant ! Pourtant je sais qu'à titre personnel vous vous réjouissez de voir les décharges sauvages disparaître de nos paysages, les conditions de travail s'améliorer, les véhicules polluer moins...
Ce mieux pour l'individu est obtenu par l'effort collectif, et nous nous inscrivons dans ce mouvement inéluctable.
Bien sûr, nous avons à faire face à la concurrence de producteurs d'autres parties du globe qui ne se soucient pas encore de réglementation environnementale. Mais en raisonnant à long terme, n'avons-nous pas tout intérêt à être les premiers à mettre en œuvre les standards de demain, à être exemplaires ? Prenons de la hauteur. Regardons la finalité de cette démarche d'aujourd'hui : l'avenir de la planète, de ses ressources vitales et, au bout du compte, cette qualité de vie à laquelle nous aspirons tous.

Dans les colonnes de ce magazine, vous découvrirez ou reconnaîtrez, à travers les témoignages, les difficultés vécues par les entreprises : la réalité de 2001. Mais vous verrez aussi se profiler des pistes, des orientations, des solutions... Elles vous guideront vers la réalité de demain.
L'environnement est un enjeu formidable. Alors faisons en sorte que les efforts d'aujourd'hui ne soient plus vécus seulement comme des contraintes ; intégrons les valeurs que le sujet suscite... à nos valeurs d'entreprise.

Claude Guitton,
vice-président de l'UDIMEC.



ENVIRONNEMENT ENTRE CONTRAINTES ET SOURCES DE PROGRÈS

Crédit photo : Photodisc

Dossier *suite*

y consacrera une partie de son temps. Autre obstacle : les textes précisent les obligations, mais pas les moyens de les respecter !

C'est particulièrement vrai dans le domaine des déchets : faire recycler des copeaux souillés, des solvants mélangés ou des boues de meulage, c'est un véritable casse-tête pour une PME d'une vingtaine de personnes.

Les faibles volumes sont paradoxalement les plus difficiles et les plus coûteux à traiter ; ils n'intéressent pas les prestataires ; alors il faut gérer et stocker. Encore faut-il que ces déchets soient méticuleusement triés et "tracés". *« Un déchet liquide doit être préalablement analysé,* remarque Jean-Pierre Marleix, de l'UDIMEC.

Le prestataire qui envisage de le traiter ne prendra pas le risque d'abîmer sa propre installation, souvent très sophistiquée, ou de rejeter à son insu des substances interdites. »

D'où la tentation de traiter les déchets faciles, et de se "débrouiller" pour le reste : combien de particuliers font de même en prenant des libertés avec le tri sélectif des ordures ménagères ?

Pas facile de passer à l'acte

Force est de constater enfin que, pour qui veut s'engager dans une démarche volontariste, le parcours est semé d'embûches. La PME qui s'attache les services d'un conseil spécialisé va le payer 5 000 à 8 000 francs/jour. Mais sa prestation va rarement au-delà de l'état des lieux. Certes, il est possible de solliciter des aides auprès de la DRIRE**, par ailleurs organisme de contrôle, ce qui freine les velléités de passage à l'acte : dans un domaine qui peut paraître incertain, nombreux sont ceux qui ont la crainte de s'exposer. Pour ceux qui vont au bout de la démarche, les investissements sont lourds : une unité de traitement de l'air, une installation d'ultrafiltration ou une mini-station d'épuration coûtent chacune plusieurs centaines de KF... Une cabine de peinture aux normes ? 400 à 800 KF... *« Sur ce dernier point, il y a des solutions, tempère Franck Bendriss ; par exemple, décider de sous-traiter la peinture, ou s'équiper pour devenir le sous-traitant d'autres entreprises. »*

L'organisation interne doit également être revue : trier les déchets, peut vouloir dire jusqu'à cinq poubelles pour chaque poste de travail !

L'ISO 14001, un nouvel argument marketing

Changement de décor avec d'autres entreprises, engagées celles-là dans des démarches volontaristes : elles fabriquent des éco-produits dans lesquels tout est recyclable ou presque, recrutent un "monsieur environnement", décrochent l'ISO 14001, publient des chiffres sur la réduction de leurs rejets... *« Pour elles, la pression du marché et des actionnaires est déterminante,* reconnaît-on à l'UDIMEC.

Elles prennent le problème à bras-le-corps pour disposer d'un nouvel argument marketing, surtout si elles travaillent pour des marchés sensibles. »

L'environnement coûte toujours cher mais il peut aussi rapporter... même si le retour sur investissement est à long terme.

Ces dernières années, la certification ISO 14001 est montée en puissance. Dans les grands groupes, elle devient obligatoire vis-à-vis des clients et des actionnaires et s'inscrit dans une stratégie de qualité totale ; elle s'impose de plus en plus aux fournisseurs de premier rang qui, eux-mêmes,

Passer "à travers" : de plus en plus difficile...

La revue Industrie et Techniques le relevait dans un récent dossier : des pratiques comme l'incinération sauvage de fûts en forêt n'ont pas encore disparu. De même, certaines entreprises prennent des libertés avec la réglementation, par choix ou par ignorance. Cette attitude est de plus en plus risquée : le couperet peut tomber au premier événement exceptionnel pour l'entreprise (agrandissement, réaménagement...) sous forme d'un contrôle de la DRIRE . De même, il n'est plus imaginable de vendre ou de transmettre une entreprise sans passer par un audit environnemental : les assureurs et les banquiers l'exigent. Gare aux sols pollués et aux fûts stockés sans précaution...

En première ligne

Certaines activités sont plus exposées que d'autres.

- Les entreprises de traitement de surface et de traitement thermique sont les plus touchées par les réglementations environnementales, et les plus surveillées. Elles utilisent en effet nombre de solvants et d'acides, génèrent des émanations, etc. Pour l'Isère, quelques dizaines de sociétés sont concernées.
- Les entreprises d'usinage, de décolletage et d'emboutissage, se comptent par centaines en Isère et doivent gérer d'importants volumes de copeaux de métal, des boues de meulages, différents types de lubrifiants, des produits de nettoyage etc...
- L'utilisation de peintures est sévèrement encadrée : selon les quantités utilisées, l'entreprise peut être soumise à déclaration ou à autorisation.
- Pour certaines activités, par exemple le travail des métaux, le fait de disposer de plus de 500 kW de puissance électrique installée pour l'ensemble des machines fixes implique une autorisation préalable d'activité par arrêté technique préfectoral. A noter que les textes prennent en compte la puissance installée, et non utilisée : l'entreprise dont le parc machines totalise 550 kW mais qui n'utilise jamais plus de 450 kW en simultané est pénalisée.



répercutent à leurs sous-traitants. *« Nous allons probablement connaître un phénomène boule de neige, comme pour la qualité »* pronostique Jean-Pierre Marleix qui mesure les progrès déjà réalisés, par exemple en recyclabilité. L'environnement peut commencer à devenir rentable quand il permet d'économiser par exemple des matières premières... De même, il donne aux entreprises "exemplaires" sur le plan écologique un supplément d'image et d'attrait, bien utile pour se faire accepter du voisinage ou susciter des candidatures. Sur ce point, la métallurgie iséroise est à la croisée des chemins et ne doit faire l'économie d'aucune idée.

**ISO 14001: "système de management de l'environnement" équivalent des normes ISO 9000 pour la qualité.*
*** DRIRE Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Groupe de Subdivision de l'Isère : tél. 04 38 49 91 95*

Echos

L'euro arrive... Êtes-vous prêts ?

Certes, avec une valeur officielle de 6,55957 francs l'euro n'incite pas à une conversion aisée ! Et pourtant, annoncée pour le 15 décembre, l'arrivée des pièces et des billets met les 350 millions d'européens en état d'alerte. Pouvoirs publics, partenaires, tous incitent à se lancer sans tarder dans le concret du passage vers la monnaie unique.



Reconnaissons-le, demain, nos repères vont voler en éclats. L'affichage unique des prix en euros va noyer le consommateur dans un dédale de calculs et les vendeurs devront faire face à une avalanche de questions. Les collaborateurs au contact de la clientèle devront apprendre à informer. L'informatique de gestion ne pourra faire l'économie d'une mise à jour urgente et le marketing devra coller rapidement au nouvel environnement.

Des règles ont été mises en place dont celle des arrondis. Cette dernière précise que *« lors de conversions de sommes d'articles, seul le résultat final est converti et non chaque élément, cela limite la succession des écarts de conversion arrondis. »* Pour les calculs des salaires, la même méthode, selon qu'elle est appliquée au montant brut ou au taux horaire, génère un écart de 5,44 F (sur la base d'un salaire brut de 6 898,58 F pour 169 heures mensuelles). Les écarts introduits par la règle de l'arrondi peuvent atteindre des proportions phénoménales (plusieurs milliers d'euros par an) dès lors qu'elle s'applique à des produits vendus à très faible prix unitaire et en très grande quantité.

Le risque financier est tout sauf négligeable... pour qui ne se prépare pas dès maintenant. Pour vous aider, plusieurs sites sont disponibles. N'hésitez plus à les consulter !

Ministère des finances : www.minefi.gouv.fr
Experts comptables : www.euro-expert.com
Banques : www.afb.fr

Excellent bilan économique pour l'Isère en 2000

Au terme de l'enquête réalisée par la Banque de France début 2001 auprès de 700 entreprises de l'Isère, son directeur Bernard GAMEL confirme la bonne position de l'Isère[(1)].

2000, année des records

La croissance économique en Isère est restée supérieure, ces deux dernières années, à celle de Rhône-Alpes ; l'Isère est parmi les cinq premiers départements français à l'exportation. L'économie iséroise, bénéficiant de la croissance mondiale, de la compétitivité due à la faiblesse de l'euro par rapport au dollar, a connu une forte évolution. Après un premier semestre très dynamique, le développement de l'activité du deuxième semestre a été gêné par la montée du prix du pétrole (x 3) et des matières premières et par la baisse de la consommation qui a suivi.

La compétitivité a profité aux petites entreprises dont la souplesse a facilité le réajustement rapide des prix. L'informatique et la haute technologie ont largement bénéficié de ce développement d'activité. L'investissement, facteur fondamental de la croissance, a permis la création d'emplois, notamment dans les biens d'équipement, et surtout dans les petites entreprises. Il faut noter qu'après le Nord-Isère, la bonne position de Grenoble se confirme avec l'extension des entreprises vers le Voironnais et le Grésivaudan.

Perspectives 2001

Les chefs d'entreprise restent confiants : la progression constatée en 2000 devrait se poursuivre. Si elle ralentissait, elle serait accompagnée d'une amélioration des résultats par la revalorisation des prix de vente et des gains de productivité. On attend encore une légère augmentation des effectifs mais le niveau des investissements pourrait se stabiliser au bon niveau actuel. L'année en cours s'annonce positive.

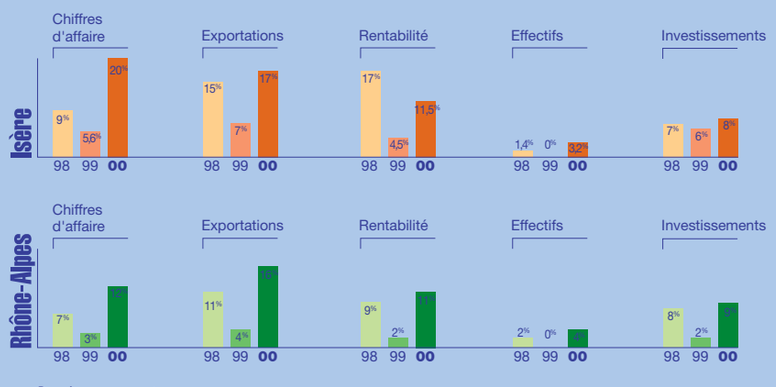
L'euro, un cap à franchir

Au cours de l'année 2000, seulement 50 entreprises (des grandes firmes) sur 700 ont basculé leur comptabilité en euro. Au niveau national, 40 % n'ont pas commencé et 30 % attendent le 1er janvier 2002, or, il faut trois mois pour mettre en place le dispositif ! Réalisé dans l'urgence, ce basculement tardif risque d'être problématique et d'augmenter les risques d'erreur.

(1) Udimagazine n°1

Les chiffres communiqués par la Banque de France

Résultats de l'enquête réalisée auprès de 350 industries, 150 entreprises de BTP, plus de 100 commerces de gros, près de 100 services marchands.



Données en pourcentage



ENVIRONNEMENT : UN CHANTIER DE GRANDE AMPLEUR

Qu'elles soient déjà certifiées, ou simplement en phase de mise en conformité, les entreprises iséroises consacrent à l'environnement des moyens et des efforts importants. Tout en composant avec une législation qui ne leur facilite pas toujours les choses, elles sont en quête de solutions.



Françoise Lacour, ▲ responsable qualité de la société Someret, La-Côte-Saint-André, 21 salariés et présidente de l'association A3EBV (1).

« Seul on ne fait pas le poids. Gérons nos déchets à plusieurs ! »

« Paradoxalement, produire peu de déchets pose problème, pour la simple raison que les petits volumes n'intéressent pas les filières de revalorisation.
Aussi, quand il s'agit de négocier avec un prestataire le traitement de ses déchets industriels, il vaut mieux lui proposer ceux des voisins avec. L'association A3EBV est née de ce principe simple : se regrouper pour gérer en commun les déchets dans les meilleures conditions et en réalisant des économies d'échelle.
En proposant le regroupement des déchets ou un circuit d'enlèvement commode pour le prestataire, on fait tomber les coûts.
Partager l'information et les bonnes pratiques fait partie également des objectifs de l'association.
Il est intéressant de savoir que telle entreprise a divisé par trois le volume (et donc le coût d'enlèvement) de ses déchets en apprenant à son personnel à mieux les agencer.
Et comment telle autre s'est simplifié la vie et a réalisé 50 % d'économie en remplaçant l'essuyage par papiers jetables dont le traitement est coûteux, par des chiffons qui sont enlevés, retraités et livrés propres par un professionnel, le tout dans le respect de la réglementation. Aujourd'hui, A3EBV regroupe des artisans, commerçants et TPE de tous secteurs d'activité et séduit également des industriels tels que Copal, Sachs Automotive, MIG Coutier, Tubilaire... Les adhérents partagent la même conviction qu'il vaut mieux aborder l'importante question de la gestion des déchets dans une démarche volontariste, plutôt qu'y aller contraints et forcés. »

(1) Association des Entreprises Engagées pour l'Environnement en Bièvre-Valloire. Pour tout renseignement sur les groupes de réflexion de A3EBV et les pratiques mises en œuvre, contactez Françoise Lacour. Tél. : 04 74 20 40 40 - Fax : 04 74 20 29 97 E-mail : info@someret.fr

Claude Thollon, gérant de Mallein, Corbelin, 45 salariés : Saint-Victor-de-Cessieu en Nord Isère.

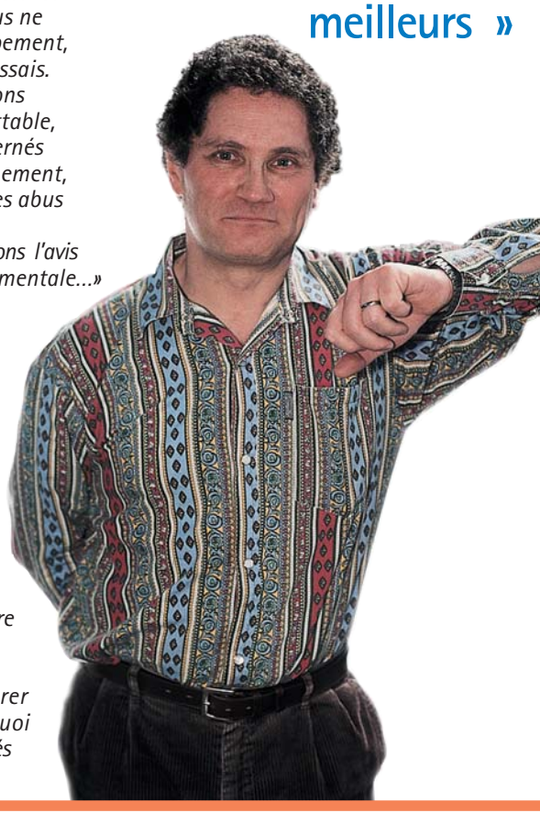
« Ne pas sous-estimer le risque administratif »

«Il y a quatre ans, compte tenu du développement de notre activité de fonderie aluminium, nous avions décidé de traiter et de recycler notre sable plutôt que de l'envoyer en décharge : cette dernière méthode devenait trop chère.
Nous avons été aidés par la DRIRE. Nous avons acheté l'an dernier une installation, construit un agrandissement... Mais nous nous sommes heurtés au mur administratif : ces modifications nous faisaient franchir le seuil des 500 kW de puissance installée, notre usine devait donc passer sous le régime de l'autorisation. Dans l'attente de cette autorisation, nous ne pouvons ni utiliser l'équipement, ni même procéder à des essais.
En revanche, nous le payons tous les mois. C'est regrettable, car si nous sommes concernés par la cause de l'environnement, nous craignons de subir les abus de son interprétation.
Pour l'instant nous attendons l'avis de la commission départementale...»

Claude Encrenaz, ▶ responsable du Pôle assurance qualité/ environnement/ informatique de Copal, Beaurepaire, 70 salariés.

« Pour COPAL, la direction à suivre est claire : nous devons être parmi les meilleurs, en qualité comme en environnement, pour assurer notre avenir. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche de certification ISO 14001 qui représentera, en fin de projet, un coût total d'environ 700 KF et 18 mois de préparation.
En parallèle, nous nous mettons en conformité sur le plan réglementaire, compte tenu de l'évolution de nos activités entre notre arrêté préfectoral de 1985 et son arrêté complémentaire de juillet 2000. Pour l'ISO 14001, nous attendons ces jours-ci l'avis de l'AFAQ. Nos principaux objectifs sont l'optimisation du tri des déchets et leur valorisation, la réduction de la consommation d'eau de la nappe phréatique, la réduction des nuisances liées au bruit et aux rejets et la prévention des pollutions. C'est un principe d'amélioration continue très structuré, qui permet de régler des problèmes ciblés avec des échéances adaptées.»

« La direction est claire : nous devons être parmi les meilleurs »

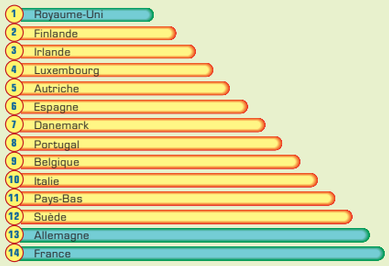


Echos

La France, toujours championne de la fiscalité européenne

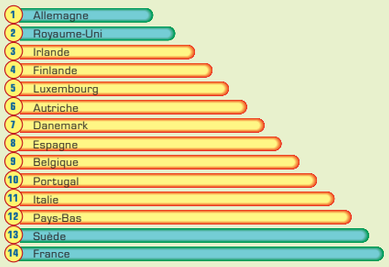
Les champions 2000

la fiscalité de l'entrepreneur aujourd'hui



Les champions 2003

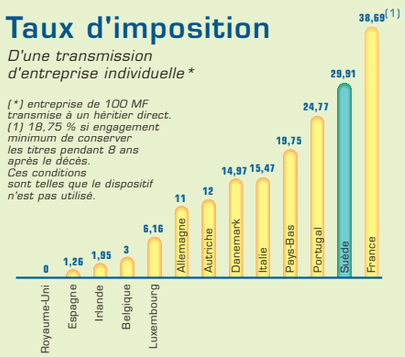
la fiscalité de l'entrepreneur après les réformes en cours



Taux d'imposition

*D'une transmission d'entreprise individuelle**

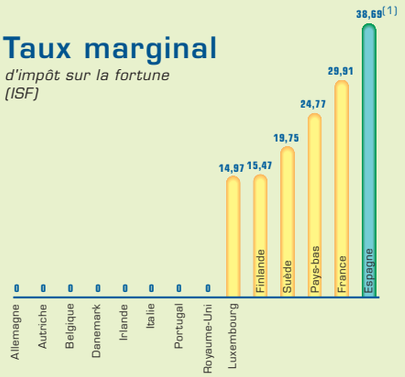
(*) entreprise de 100 MF transmise à un héritier direct. (1) 18,75 % si engagement minimum de conserver les titres pendant 8 ans après le décès. Ces conditions sont telles que le dispositif n'est pas utilisé.



La France est le pays qui pénalise le plus fortement les entreprises au moment de la transmission, mettant ainsi en péril leur pérennité et les emplois.

Taux marginal

d'impôt sur la fortune (ISF)



La France a augmenté le taux marginal de l'ISF en 1998 alors que nos voisins suppriment progressivement cet impôt confiscatoire. L'exonération indispensable de l'outil de travail se heurte de plus en plus à la rigidité du seuil de détention à 25 %.

Sources : Actualité • N° 203 • 27 mars - 24 avril 2001

PPJ : concentrez-vous sur la valeur ajoutée

Aujourd'hui soumises aux effets de la mondialisation, les entreprises se doivent d'améliorer continuellement leur compétitivité. Stocker, attendre, contrôler, retoucher... autant d'actions qui les installent dans un mode de production lourd, frein au développement. S'adaptant mal à la nouvelle donne économique, l'organisation traditionnelle nécessite une réorientation. C'est le but de la Lean production ou Production au plus juste (PPJ): réduire toutes les activités sans valeur ajoutée, obtenir un produit et un service performant, de qualité, tout en augmentant la flexibilité... de réels avantages pour le client.

Intégrée depuis quelques années dans les grands groupes industriels, la PPJ s'étend aux petites entreprises. Pour les aider, un projet dénommé PPJ-RA a été mis en place, dès 1999, dans la région. Piloté par Ceforalp, l'UDIMEC et le Pôle Productique Rhône-Alpes, il a permis à quelque 300 entreprises de tous secteurs industriels d'être accompagnées pendant un an, par un consultant et des formateurs, afin d'affronter les règles de la concurrence.
En 2000, plus de 50 entreprises iséroises, organisées en cinq groupes, en ont bénéficié. Afpi Isère a accompagné quatre de ces groupes.


le Journal PPJ

CEFORALP

UDIMEC

MAI 2000 : n°1

7 mois après et déjà 180 PME industrielles engagées dans le programme PPJ

point de vue

Le fil conducteur...

Mise en place d'une fonction achat, réduction des coûts de revient (jusqu'à 15 %), amélioration du TRS : les premières étapes sont convainquantes pour Copal, Plastic Alpes, Pomagalski ou Sofradir... pour ne citer qu'elles. *« Les résultats obtenus par les premiers groupes ont justifié la demande de nouveaux financements afin de poursuivre l'opération, courant 2002, avec une centaine d'entreprises en attente »* conclut Jean-Pierre Marleix.

Contact PPJ : Jean-Michel Herbreteau, AFPI Isère : 04 76 61 63 63

La métallurgie apprivoise les NTIC

Confrontée à l'accroissement de la pression concurrentielle et à la multiplication des outils informatiques, la métallurgie doit développer de nouvelles compétences pour maîtriser son environnement.
Quand les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) promettent un gain d'efficacité, la profession ne peut pas rester à l'écart du phénomène. Il lui faut être en mesure d'apprivoiser ces formidables outils de management global et d'en optimiser l'utilisation. AFPI Isère, organisme de formation continue créé par UDIMEC, a ouvert à la Maison de la Production de Moirans, une session de qualification abordant l'ensemble de ces technologies, pour les adapter aux besoins de communication interne et externe des entreprises.



Depuis octobre 2000, une première promotion de candidats apprend à intégrer les NTIC dans l'entreprise.
A l'image de Yannick Brunet, actuel responsable système d'AFPI Isère qui a suivi une formation similaire à Saint-Etienne, ces candidats s'exercent à monter un projet structuré et évolutif. Au terme de leur année de formation, ils seront comme lui capables de proposer leurs compétences et d'agir concrètement sur le terrain. De la réflexion préalable nécessaire à la rédaction du cahier des charges, jusqu'à la mise en œuvre du programme, tout est enseigné pour maîtriser l'outil informatique et le mettre au service de la réalité économique. Un cycle complet qui apporte des bases solides et pragmatiques visant à construire efficacement un site Internet, Intranet ou Extranet... ou à traiter avec un prestataire de service en gardant la maîtrise de l'opération.

Contact : Thierry Allard, AFPI Isère : 04 76 61 63 68

LE SERVICE FORMATION DE L'UDIMEC

Face aux difficultés de recrutement, l'UDIMEC joue une carte maîtresse avec un service formation solidement implanté dans le tissu industriel de l'Isère, doté de structures efficaces et d'outils régulièrement ajustés aux besoins des entreprises.

Jacques Meyer ,
directeur du Lycée professionnel de Susville,
Laurent Latourrette,
directeur du service formation de l'UDIMEC,
Jacques Mathys,
directeur de la Maison de la Production de Moirans,
Bernard Cessiecq
directeur du CFAI Beaurepaire,
Jean-Michel Herbreteau
directeur de l'AFPI Isère.

Effet de reprise et diminution des classes d'âges : les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver la main-d'œuvre nécessaire à leur activité. Vous avez besoin de jeunes diplômés formés à vos métiers, de solutions pour faire évoluer le professionnalisme de votre personnel ? L'UDIMEC s'efforce de répondre à vos attentes en adaptant et en développant les moyens de la profession au service de la formation.

Former les jeunes

Chaque année, près de 800 jeunes préparent un diplôme (du CAP au BTS) en structures métalliques, productique mécanique, outillage, électrotechnique, bureaux d'études, conduite et maintenance d'équipements.

Sur 650 apprentis se formant en alternance et sous contrat de travail, 80 % sont inscrits dans les deux établissements du CFAI (1) - Beaurepaire et Maison de la Production de Moirans - et 20 % dans les sept UFA (2) mises en place dans cinq lycées de l'Isère par l'IFAI Rhône-Alpes et gérées par l'UDIMEC. Le lycée professionnel Alpes Sud Isère de Susville accueille quant à lui 140 élèves en temps plein scolaire.
Enfin, l'UDIMEC est partenaire de l'INPG et de l'université Joseph Fourier pour des formations dans l'enseignement supérieur.



Faire progresser les salariés

En matière de formation continue, l'AFPI propose trois types de prestations : conseil pour élaboration des plans de formation et choix de solutions ; bilans ou évaluations à la demande du salarié ou de l'entreprise ;



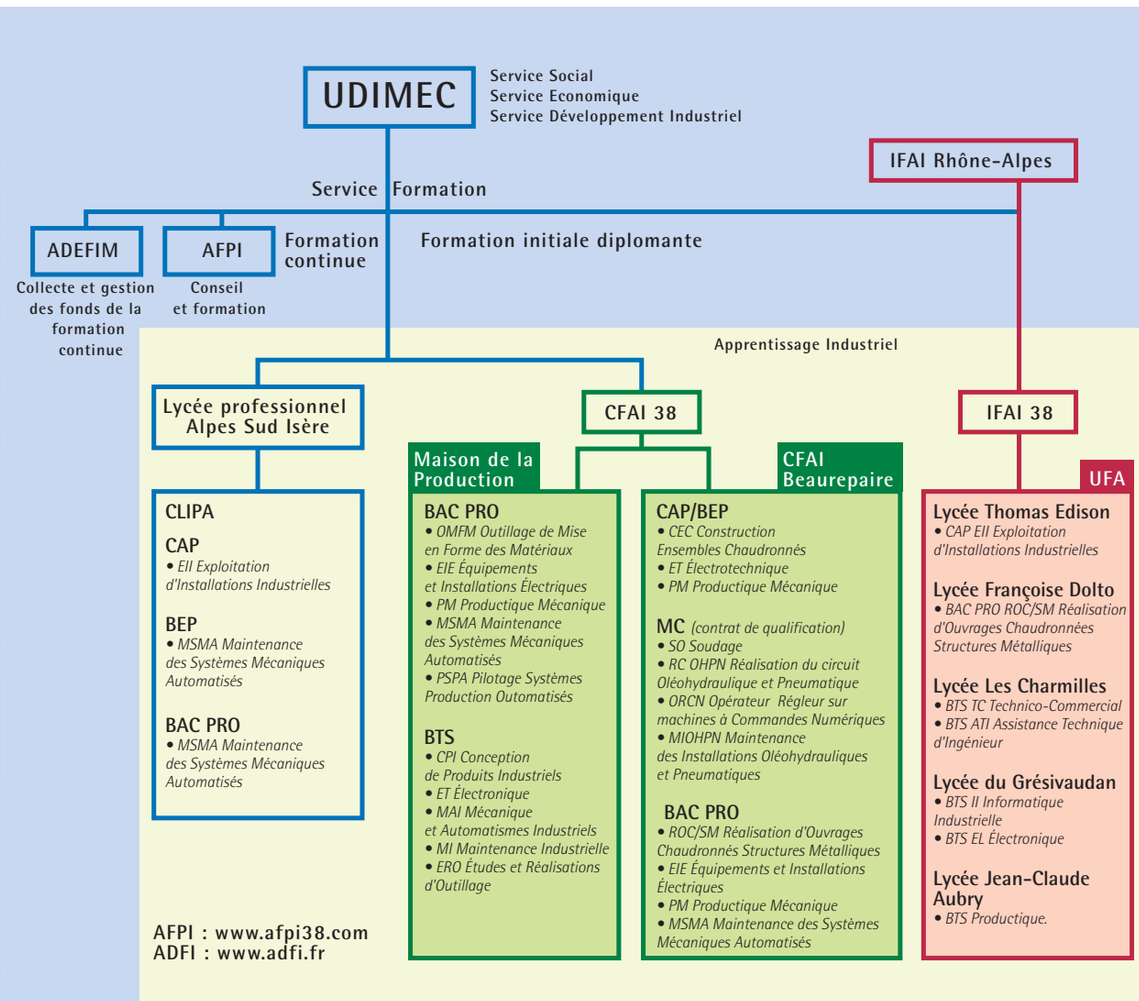
Lycée professionnel Alpes Sud Isère

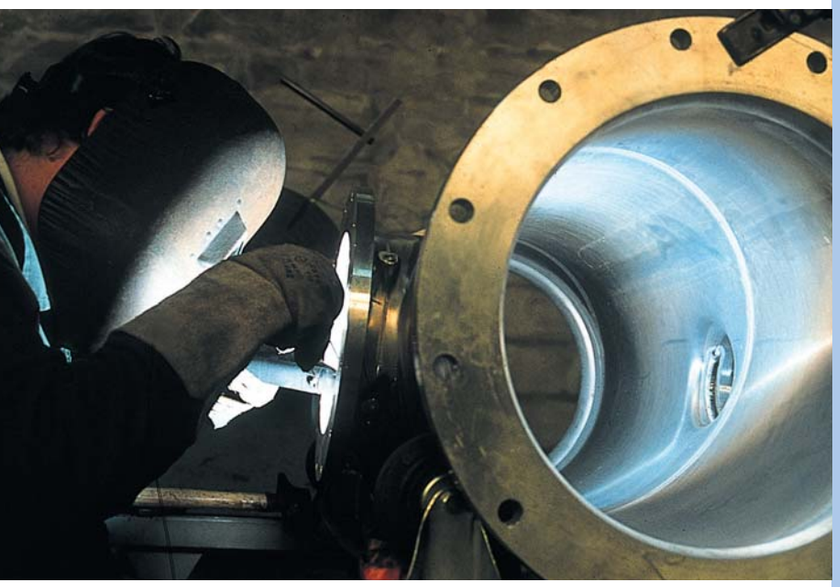


Maison de la Production



CFAI Beaurepaire





formations inter, intra-entreprise, ou projet collectif, souvent avec un CQPM (3) pour objectif, en plan de formation comme en contrat d'alternance. Si l'accent est mis sur les ressources humaines et le management intermédiaire, l'essentiel de ces formations visent le cœur du métier (technologies, systèmes d'organisation, informatique) et son environnement direct (maintenance, qualité, sécurité, prévention des risques, environnement). L'AFPI est présente en Nord-Isère à l'Isle-d'Abeau, en Centre-Isère à la Maison de la Production de Moirans et en Sud-Isère au siège de l'AFPI à Meylan.

Aider à financer la formation

Pour l'apprenti, la formation est gratuite. Elle est financée en majeure partie par la profession : 25 % proviennent de la taxe d'apprentissage, 45 % des cotisations collectées par l'OPCAIM au titre de l'alternance. La Région apporte près de 20 %. Pour les adultes les formations sont payantes mais l'ADEFIM 38, déléguée de l'OPCAIM pour la collecte et la gestion des fonds de la formation continue, propose aux entreprises des aides au financement adaptées à leurs projets : plan de formation, alternance, etc

Un triple challenge : attirer, fidéliser, innover

« D'un côté les besoins en personnel qualifié, de l'autre les impératifs de réactivité et de flexibilité imposés par les entreprises, nous devons faire face à un triple challenge, explique Laurent Latourrette, directeur du service formation de l'UDIMEC : *attirer plus de jeunes - et surtout plus de jeunes filles - dans nos filières en faisant la promotion de l'apprentissage industriel ; fidéliser les apprentis à l'entreprise qui les a formés ; innover en "modularisant" et en individualisant nos offres de formation par la création des îlots de formation technique individualisée ».*

(1) Centre de formation d'apprentis de l'industrie.
(2) Unité de formation par apprentissage.
(3) CQPM certificat de qualification professionnelle de la métallurgie OPCAIM, ADEFIM, AFPI.

Rapprocher écoles et entreprises

Participer aux forums des métiers des collèges ne suffit pas. Pour que les jeunes s'inscrivent dans nos filières, il faut leur en donner l'envie, une des missions confiées à Sandrine Blain, dernière arrivée dans le service : *« Nous avons mis en place, en partenariat avec le Medef, des stages de cinq jours dont trois en entreprise à l'attention des prescripteurs que sont les professeurs, chefs d'établissements, conseillers d'orientation, conseillers de missions locales. Objectif : découvrir la réalité des métiers et se faire une image de la métallurgie dépourvue de préjugés. Autre initiative, les projets jeunes-industrie. Le premier a démarré en mars avec un partenariat entre Caterpillar et le collège Edouard Vaillant de Saint-Martin-d'Hères. Il permet à des groupes d'élèves d'effectuer des travaux de recherche, de présentation et de restitution sur un métier... Une façon très concrète de l'aborder ! »*
Sandrine Blain, Jocelyne Chabaud et Joël Delaplagne travaillent au développement de l'apprentissage : analyse du besoin des entreprises, recherche d'entreprises d'accueil, incitation au versement de la taxe d'apprentissage, relations écoles-entreprises, suivi de gestion des UFA...



Portrait

Ce jeune ingénieur qui vient de prendre la direction de l'entreprise familiale de chaudronnerie et mécano-soudure aluminium a au moins deux traits distinctifs : un enthousiasme à toute épreuve et un parcours de formation à 100 % en alternance.

C'est en seconde que Bruno Sopranzi, qui a baigné dans l'univers de la chaudronnerie depuis l'enfance, ressent la déconnexion avec le terrain. Il fait alors le choix de l'apprentissage... pour neuf ans!
« Dans l'idée de reprendre un jour l'entreprise familiale, je me suis orienté vers la mécanique qui m'attirait plus que la chaudronnerie. C'est au CFAI de Beaurepaire que j'ai appris le métier de fraiseur dans une ambiance de "bosseurs" accentuée par la vie en internat. » CAP en poche, il entre en Bac productique à la Maison de la Production de Moirans.
Il se frotte au métier de mouliste, très exigeant en précision, avant de commencer à faire évoluer l'entreprise de son père, avec l'intégration d'un secteur mécanique jusqu'alors sous-traité.
« Acquisition de nouvelles machines, qualification des hommes et industrialisation du process... un programme bien rempli pour mon projet professionnel de bac pro, que j'ai mené à son terme durant mes deux années de BTS productique à l'AFPM de Lyon. »

Mais le besoin d'apprendre du jeune diplômé n'est pas assouvi et il complète sa formation par trois années à l'école d'ingénieur ISTP de Saint-Etienne, avec un projet industriel sur la PPJ (voir article en page 5).

Que retenir de neuf ans d'apprentissage ?

Exigeant en charge de travail, en investissement personnel dans son projet professionnel, l'apprentissage est une solution très motivante : il permet d'apprendre et de mettre en application tout de suite, en réponse à un besoin réel et ressenti. C'est aussi un brassage d'idées au contact de professionnels d'horizons différents, autant d'opportunités pour acquérir des connaissances complémentaires, du marketing au juridique, indispensables au futur dirigeant.
« Et en neuf ans d'alternance, j'ai bénéficié de quatre ans et demi d'expérience industrielle...
conclut Bruno Sopranzi.
Quelle filière en propose autant ? »

Sopranzi S.A.

Chaudronnerie et mécano-soudure aluminium, 50 employés, 50 MF de CA.
Sous-traitant spécialiste du domaine électrique ; 90 % de la production destiné à l'exportation via les grands donneurs d'ordre. Un produit propre : le Foxy, voilier alu de 7,80 m.

Marc Caffet,
directeur de la DRIRE
Rhône-Alpes

La prise en compte de l'environnement, nouveaux enjeux, nouveaux défis

Mandatées par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, les DRIRE exercent leur activité sous l'autorité des préfets de département dans le domaine de la protection de l'environnement. Leur mission principale est le contrôle des activités industrielles et leur impact sur l'environnement dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Elles exercent leur action dans les trois domaines principaux de l'environnement industriel : la prévention des risques technologiques majeurs, la réduction des pollutions et des nuisances, le contrôle et l'élimination des déchets. Elles contribuent également à l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs locaux sur les sujets ayant trait à l'environnement notamment des entreprises.

Historiquement le concept de protection de l'environnement englobe plusieurs aspects : le cadre de vie, le confort et la santé du citoyen, la préservation du patrimoine naturel, facteur d'avenir par la biodiversité. Plus récemment, l'entreprise a également pris en compte la réduction de la consommation d'énergie et de matières premières, le respect de la qualité de l'eau et de l'air et la tranquillité du voisinage.
Ces données sont souvent difficiles à quantifier, surtout pour les petites entreprises qui n'ont pas toujours conscience de contribuer à la pollution de l'environnement.
La protection de l'environnement n'étant pas "naturelle", l'eau, l'air, les paysages ont besoin d'une intervention forte de la puissance publique pour le maintien de leur qualité. L'inspection des installations classées a donc été confiée à la DRIRE et aux services vétérinaires. En outre, le pollueur doit être le payeur. Par le biais d'un système de redevance ou de fiscalité environnementale, on s'efforce de réintroduire le coût des biens extérieurs. L'action réglementaire est donc complétée par la pression incitative. Le respect de la réglementation est une obligation minimum demandée aux entreprises mais les enjeux vont bien au-delà. Désormais les entreprises doivent intégrer la fonction environnementale dans leur stratégie de production.

Une évolution récente

L'évolution est récente, depuis une dizaine d'années les grands groupes, puis aujourd'hui, les PME PMI (8 000 en Rhône-Alpes), disposent d'outils pour répondre à ces exigences : la norme ISO 14001 et le système de management de l'environnement au niveau européen (SMEA). Ces deux démarches volontaires, mises en place dans un souci d'amélioration des performances et du professionnalisme dans la gestion du quotidien, associent les intéressés à cette progression. Les organismes consulaires (CCI), les syndicats professionnels (par branche d'activité), les divers acteurs locaux, prennent le relais des pouvoirs publics en mettant à disposition des entreprises des guides méthodologiques et différentes aides. Ainsi Rhône-Alpes, qui a été un des berceaux des démarches qualité en entreprise, regroupe 120 des quelque 700 entreprises françaises certifiées ISO 14001.



Un réel facteur de différenciation

Cette démarche de management de l'environnement (air, eau, bruit, déchets) doit être progressive. Sa mise en place intervient après un inventaire des nuisances sur le voisinage, leur impact et les changements à apporter.
Elle doit être l'objet de communication interne et externe. En interne, cette exigence devient un levier de mobilisation pour le personnel et en externe un outil de différenciation et de dialogue avec le voisinage.
Les entreprises rencontrent plusieurs types de difficultés. Souvent trop frileuses, elles redoutent d'être mises "au banc des accusés". Or, elles ont tout intérêt à faire savoir qu'elles se préoccupent de ces questions. Il en va de leur crédibilité auprès des pouvoirs publics, des associations et de la population.
L'aspect financier intervient également dans la mise en œuvre de cette démarche. La protection de l'environnement implique des études préalables et des frais d'investissement, malgré les aides publiques possibles.
On rencontre souvent, quand l'outil de production est ancien, une incompatibilité technique qui entraîne le recours à un changement de procédé ou à des aménagements spécifiques complexes.
La troisième difficulté est de nature organisationnelle : il faut former les personnels (savoir-faire nouveau mais aussi vigilance accrue) et ancrer l'environnement dans leurs comportements.
Par ailleurs, la plupart des entreprises ont du mal à anticiper. Identifier, prévoir les attentes du voisinage (eau, bruit) et les techniques à développer implique une veille technologique qui n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. A ce niveau, les regroupements par secteur d'activité, les rencontres organisées localement, le partage des expériences, facilitent les solutions.
La mobilisation d'un certain nombre d'acteurs au niveau régional (centres techniques, agences de développement...) permet d'accompagner la nécessaire modernisation des entreprises. Cette mobilisation est indispensable, car il reste encore bien du chemin à parcourir.

UDIMagazine

Magazine d'information et de réflexion de l'Union des industries métallurgiques, électriques et connexes de l'Isère.

Directeur de la publication : Jacques Vaccari.
Rédacteur en chef : Laurent Latourrette.
Membres du comité : Karine Balazard, Franck Bendriss, Olivier Besançon, Laurent Bereziat, Liliane Guillet, Stéphane Marquier, Jacques Meyer, José Pedraza.
Rédaction : Annick Berlioz, Pierre Canaguier, Benoît Playoust, Marie-Françoise Sémenou.
Photos : Annick Berlioz, Valérie Gaillard, Pierre Canaguier, UDIMEC.
Réalisation : ADN Communications.

UDIMEC
L'énergie partagée
www.udimec.fr
e-mail : udimec@udimec.fr

Quand mécanique se décline au féminin

Pourquoi la mécanique, mot féminin, ne se pratique principalement qu'au masculin ? Société spécialisée depuis 1954 dans la fabrication de composants électroniques,



Radiall modernise ses outils de production, bien sûr, mais aussi et surtout... les mentalités.
Au cours de ces dernières années, l'entreprise voironaise a dû, comme tout le monde, se mettre au goût du jour, perfectionner son parc de machines et employer un personnel de plus en plus qualifié.

Dans ce nouveau contexte, les femmes à qui étaient essentiellement confiées des tâches d'alimentation manuelle de tours ou des opérations de contrôle, se sont manifestées. Trois d'entre elles ont demandé plus d'autonomie et de responsabilité. L'impulsion est donnée : depuis début mars, un stage de 50 jours (deux jours par semaine sur huit mois), alternant théorie et pratique, lance Joëlle, Catherine, Patricia, Nicole et Marie-Ange sur les voies de la qualification. A la Maison de la Production, elles apprennent à lire des plans, à programmer sur une machine à commandes numériques...

De retour dans l'entreprise, Dominique, Philippe, Pierre, Daniel et Roland, leurs tuteurs respectifs les aident à appliquer concrètement leur nouveau savoir-faire. Avec un premier groupe de cinq, puis un deuxième l'an prochain, cette action devrait faire évoluer dix anciens "agents de production" vers le poste "d'assistantes régleurs".
Voilà pour le personnel féminin une nouvelle ouverture offrant des ressources supplémentaires à un secteur en mal de recrutement.

Contact : Liliane Guillet AFPI - 04 76 61 63 67